



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 886-22 décrétant un emprunt de deux millions quatre-vingt mille dollars (2 080 000 \$) afin de financer la contribution financière à recevoir du gouvernement du Québec prévue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 a été adopté comme suit:

- Avis de motion: 18 janvier 2022
- Dépôt du projet de règlement 18 janvier 2022
- Adoption: 8 février 2022
- Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: 11 mars 2022
- Entrée en vigueur: 24 mars 2022

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en faisant une demande par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 mars 2022

Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim